

# Règlement CPA TOUR

## **Nature de l'épreuve et organisateur :**

CYCLES PLEIN AIR est une enseigne de vente et réparation vélos implantée dans le Maine-et-Loire.

Les CPA TOUR ne sont pas des courses, mais des randonnées en vélos de route et gravel autour du patrimoine Angevin et de ses alentours. Le seul objectif est de prendre du plaisir, il n'y a pas de classement.

## **Départ et arrivée :**

Samedi 28 mars 2026 et samedi 4 avril 2026 au départ du magasin Cycles Plein Air de son choix : Angers, Chalonnes, Le Lion d'Angers ou St Sylvain.

Départ donné à 8h30, rendez-vous possible à 7h45 pour un petit déjeuner. Arrivée au magasin Cycles Plein Air de départ le samedi midi, en fonction de l'allure de chacun où vous sera servi une collation.

## **Parcours :**

La tracé vous sera transmis le jour de l'événement, par mail au format .gpx

Les participants devront respecter l'itinéraire prévu par la fiche de route et la trace GPS fournie par l'organisation. La totalité du parcours sera réalisée en complète autonomie en respectant scrupuleusement le code de la route.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas de non-respect du parcours.

## **Frais d'inscription :**

1 boucle de 100 km à 10€ comprend :

- Petit déjeuner au départ de la randonnée
- Un ravitaillement à chaque magasin Cycles Plein Air
- Une collation à l'arrivée

## **Inscriptions :**

La participation est ouverte à toutes et à tous

Les inscriptions sont possibles uniquement via la plateforme Engage-sports

Clôture des inscriptions un jour avant l'événement.

## **Matériel obligatoire :**

Les concurrents doivent avoir obligatoirement, un équipement adapté à la pratique du vélo de route ou du gravel.

- Casque, à porter obligatoirement tout au long de l'épreuve

- Les participants devront prévoir leur matériel de réparation (exemple : chambres à air, pompe, multitools, dérive chaîne etc...)
- Les participants devront être équipés d'un téléphone portable.

### **Sécurité :**

L'épreuve se déroule sur voie publique ouverte et ne doit en aucun cas être motif à l'encombrement de la chaussée ou à créer un danger pour les autres usagers.

Le code de la route doit être respecté par tous les participants, qui doivent emprunter les parties droites de la chaussée et assurer leur propre sécurité en adaptant leur vitesse. Les participants peuvent rouler seul, à deux ou en petit groupe. Ils peuvent également évoluer côte à côte pendant quelques minutes, maximum à 2 de front.

Il appartient à chaque coureur de se porter mutuellement assistance en cas de besoin et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, l'organisateur mettra à disposition, et dans l'intérêt de la personne secourue, tous les moyens appropriés. La personne secourue supportera les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels et devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre l'organisateur, les coureurs peuvent appeler directement les organismes de secours (15 Samu, 17 Police Secours, 18 Pompiers).

Autres consignes : Si vous êtes témoin d'un accident, donnez rapidement et correctement l'alerte.

Signalez votre abandon auprès d'autres participants, si possible, ou en appelant l'organisateur.

Les participants s'engagent sous leur responsabilité et par leur inscription, ils acceptent de respecter toutes les clauses en intégralité et d'avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives.

### **Droit à l'image :**

Par sa participation chaque participant autorise expressément l'organisateur et ses ayants-droits à fixer, reproduire, représenter, modifier, sur tout support et par tout moyen, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve susvisée, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tous formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales. Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de 2 ans.

L'organisateur et ses ayants droits s'interdisent expressément d'utiliser l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, et avec l'accord officiel de l'organisation.

**Vie privée, informatique et liberté :**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés» les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Toute participation implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom) sur le site internet de CYCLES PLEIN AIR et de l'épreuve susvisée.

Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de CYCLES PLEIN AIR, société qui gère les inscriptions.

**Conseil de l'organisateur :**

Tout au long de cette randonnée nocturne, ne roulez pas seul. Il est préférable de rouler en groupe.